

Com du BAFTO

SNPL
AFTO

Roissy, le 31 octobre 2024

ENTRÉE EN VIGUEUR



NOUVELLE RÈGLE SUR LES SIÈGES-REPOS LONG-COURRIER

L'accord pilote portant sur le projet réseau domestique signé en mai dernier par le SNPL comportait plusieurs mesures emblématiques comme l'amélioration des modalités de calcul de la moyenne secteur, l'introduction des primes de compensation en cas de changement de type avion ou d'affrètement avant le début de la rotation, ou encore la réévaluation du MGA à 85 PV.

Ce **vendredi 1er novembre** marquera l'**entrée en vigueur des nouvelles règles** sur l'attribution des **sièges-repos sur long-courrier** négociées dans le même accord.

A cette occasion, nous tenons à vous rappeler les modalités qui seront dorénavant en vigueur afin de vous permettre de vous les approprier et de vous assurer de leur respect. Au besoin, n'hésitez pas à vous appuyer sur le PAM qui a été mis à jour aujourd'hui.

Extrait de l'accord :

La réservation d'un siège en classe business s'opérera selon les modalités suivantes :

Type Avion	Nombre de siège réservé en classe Business
A330	PEQ 3 : 0 PEQ 4 : 1 réservé
A350	PEQ 3 : 1* PEQ 4 : 1 réservé + 1*
B777-200	PEQ 3 : 1* PEQ 4 : 1 réservé + 1*
B777-300	PEQ 3 : 0 PEQ 4 : 0
B787	PEQ 3 : 0 PEQ 4 : 1 réservé

(1*) Un siège en classe Business sera réservé uniquement s'il n'a pas été vendu 30 heures avant l'heure du vol (ou début de l'enregistrement si antérieur). Ce siège est réservé avant tout surclassement, notamment :

- En cas de proposition commerciale visant à permettre à un passager, non réservé en classe Business lors de l'achat initial, de voyager en classe Business (exemple : Pax payant...) ;
- D'un passager en mission, non réservé en classe Business, et ayant une vocation au surclassement (exemple : personnel en MEP en S1 avec vocation surclassement en classe Business...) ;
- D'un passager, non réservé en classe Business, voyageant avec des billets à réduction non commerciale (exemple : R2J, RIY...).

Le robot a été programmé pour bloquer automatiquement les sièges libres à H-30 heures, mais la vigilance s'impose durant la phase d'entrée en vigueur de cette mesure.

N'hésitez pas à faire des captures d'écran et à remonter toute situation qui vous semblerait anormale.

Le BAFTO

